

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE PAKUA SHIPI
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DES INNUS DE PAKUA SHIPI
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pakua Shipi pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 500 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 445 968 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 260 000 \$ pour le Canada.

ii) 240 00 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 231 903,36 \$ pour le Canada.

iv) 214 064,64 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe A (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

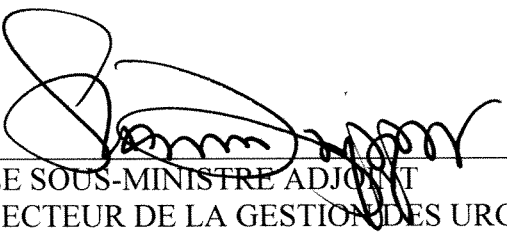
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

24-FÉV-2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,


LE SOUS-MINISTRE ADJOINT
SECTEUR DE LA GESTION DES URGENCES
ET DES PROGRAMMES

FEB 13 2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	260 000 \$
Québec	240 000 \$
Total	500 000 \$
Coûts estimés	
Salaires	220 000 \$
Avantages sociaux	44 000 \$
Frais de voyage	12 000 \$
Frais de repas et allocation de transport	75 000 \$
Services professionnels	10 000 \$
Frais de formation	6 000 \$
Frais d'hébergement	12 000 \$
Frais de poste et messageries	2 000 \$
Frais d'administration	40 000 \$
Matériel et fourniture	12 000 \$
Matériel roulant	23 000 \$
Entretien et réparations	6 000 \$

Dépenses de véhicules	14 000 \$
Télécommunications	14 000 \$
Électricité	5 000 \$
Assurances	5 000 \$
Total	500 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	231 903,36 \$
Québec	214 064,64 \$
Total	445 968 \$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	41 547 \$
Équipements de bureaux	3 770 \$
Formation	9 091 \$
Achat Équipements	24 000 \$
Rénovations majeures poste de police	367 560 \$
Total	445 968 \$